



Réf. Farde e-Assemblées : 2323929

N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Asbl Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles.- Loyers 2020 du boulevard d'Anvers 26.

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subsidier l'asbl Agence Locale pour l'Emploi afin de payer les loyers des locaux boulevard d'Anvers 26;

Considérant qu'un montant de 25.000 € est prévu au budget ordinaire de 2020 à l'article 85109/33202 (subsidés aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Agence Locale pour l'Emploi fixant les modalités pour le paiement des loyers des locaux précités;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Agence Locale pour l'Emploi est approuvée

Annexes :

[Convention ALE FR. - 2020 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)